

PLAN DE COURS
École de travail social
(UQAM)

COURS : TRS 5001-82 Formation pratique II : *Intervention auprès des individus, familles, proches ou groupes*

SESSION : Automne 2020
LIEU : Virtuel (plateforme Zoom)
HORAIRE : Lundi 14 sept. 2020 de 10h-17h
Lundi 28 sept. 2020 de 10h-13h
Lundi 19 oct. 2020 de 10h-17h
Lundi 16 nov. 2020 de 10h-17h
Lundi 07 déc. 2020 de 10h-17h

Chargé de cours : Jacques Hérard Courriel : herard.jacques@uqam.ca

Section I

1. Contenu

1.1 Descripteur

Activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée de 301 heures dans un milieu de pratique où les stagiaires peuvent faire usage des connaissances acquises lors des 60 crédits préalables ainsi que de développer les habiletés et attitudes requises pour l'intervention avec des groupes et en action collective. Intégration dans un milieu de pratique du travail social : appropriation du contexte organisationnel et social de l'intervention, initiation au processus d'intervention sociale et développement d'une posture éthique et déontologique.

Participation concomitante des stagiaires à un séminaire pour mettre en commun les apprentissages et gérer les incidents critiques en stage. Identification et analyse des conceptions de l'intervention avec des groupes et en action collective et de leurs implications sociopolitiques et idéologiques sur le rapport d'intervention.

1.2 Guide de stage

Ce [guide](#) est disponible sur le site web de l'École de travail social.
Quelques éléments structurants du guide des stages :

1.2.1 Répartition des crédits

Répartition des 12 crédits = 540 heures	Heures de présence à l'UQAM (Séminaire) ¹	Heures de présence hors UQAM (En milieu de stage)	Travail personnel
TRS5001 et TRS5002	30 heures	301 heures	Jusqu'à 209 heures

¹ Ceci inclut l'enseignement des séminaires en présentiel, en ligne ou hybride des séminaires.

1.2.2 L'évaluation du cours de formation pratique de 12 crédits

L'évaluation est un acte qui relève de l'enseignant. La pondération globale est la même pour toutes les étudiantes de la cohorte : 40% pour l'analyse de pratique, 40% pour les activités en milieu de stage et 20% pour l'évaluation finale. La note finale se donne selon le mode *Succès* ou *Échec*.

Qu'il s'agisse de l'analyse de pratique, des activités en milieu de stage ou de l'évaluation finale, toutes les modalités d'évaluation reposent sur la Grille d'évaluation officielle. Cette grille d'évaluation détermine les 4 objectifs pédagogiques, leurs objectifs spécifiques et les indicateurs de réussite valables pour toutes les étudiantes du programme de baccalauréat en travail social de l'UQAM.

Les formes d'évaluation (activités en milieu de stage, analyse de pratiques, et évaluation finale) sont définies par l'École de travail social et le CC (section II du plan de cours).

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

RETROUVEZ LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET INDICATEURS DE RÉUSSITE AUX PAGES 12 À 16 DU GUIDE.

Section II

TRS 5001-082

1. Les séminaires seront axés vers des activités d'analyse de pratiques d'intervention.

Le chargé de cours est une personne-ressource qui soutient les étudiantes dans la démarche pédagogique proposée et l'expérience de stage en soi. L'objectif des séminaires d'intégration est d'offrir à chacune des étudiantes l'occasion de prendre une distance vis-à-vis son milieu de stage, objectiver son expérience, approfondir ses significations et dégager une première analyse. Ces diverses expériences de stage seront éclairées par l'entremise des connaissances acquises lors de la formation académique.

Les séminaires d'intégration sont l'occasion pour les étudiantes d'échanger sur des réalités professionnelles à la fois diversifiées et complexes. Dans un climat de soutien mutuel, le but des échanges est de permettre à l'étudiante d'intensifier son processus d'intégration de la théorie et de la pratique en s'inspirant de situations vécues dans les divers milieux d'intervention et de favoriser le développement d'une réflexion critique. Ainsi, le contenu des séminaires demeure principalement orienté vers le développement d'une pratique réflexive.

L'ensemble des séminaires porte essentiellement sur des échanges axés sur la pratique à partir des vignettes. Ces échanges se rapportent à des situations (expériences d'interventions) issues de leur pratique, selon la méthode d'intervention privilégiée. Les étudiantes abordent ainsi l'analyse de leur milieu de stage, les situations-problèmes vécues en stage et les problèmes sociaux (compréhension globale des structures sociales, inégalités socioéconomiques et mécanismes d'oppression) à la lumière des interventions réalisées et de leur propre évolution (compte tenu des objectifs poursuivis). Elles sont aussi appelées à soulever les enjeux et les dilemmes éthiques qu'elles rencontrent dans la pratique.

2. Modalités d'évaluation

2.1 Liées aux activités en milieu de stage (40%)

Cette modalité d'évaluation s'appuie sur l'ensemble des éléments suivants (qui devront être remis selon le calendrier prévu) :

- 1- Formulaire « engagement de l'étudiante » (Annexe 6). Avant l'entrée en stage.
- 2- Le « contrat pédagogique » (annexe 7). Troisième semaine de septembre.
- 3- La rencontre en début de stage (étudiante, superviseure, répondante, CC). Septembre et octobre.
- 4- « L'avis mi-session » sur la progression des apprentissages (annexe 10). Rédigé par la superviseure. Fin octobre.
- 5- « L'avis de mi-session » sur les conditions pédagogiques (annexe 8). Rédigé par l'étudiante. Fin octobre.
- 6- « L'avis mi-session » de la personne répondante (s'il y a lieu) (annexe 9). Rédigé par la répondante. Fin octobre.
- 7- « L'avis fin de session » sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage (annexe 13). Superviseure. Fin de session.
- 8- « L'avis fin de session » de la personne répondante (s'il y a lieu) (annexe 12). Répondante. Fin de session.
- 9- « L'avis fin de session » sur les conditions pédagogiques et de pratiques (annexe 11). Rédigé par l'étudiante.

2.2 Liées à l'analyse de pratiques (40%)

Trois « vignettes » (exposé oral) serviront à prendre la mesure des apprentissages et du niveau d'intégration de ceux-ci. Chaque vignette reprend les quatre objectifs (et leurs objectifs spécifiques). Voir p. 12 du guide.

Première vignette (10%)

Séance du 19 octobre

Objectif 1 : Situer son milieu de stage et le rôle du travail social dans une communauté et en contexte

En vous appuyant sur votre expérience de stage, vous devez recueillir et assembler les éléments pertinents qui permettront de répondre à cet objectif et saisir le contexte particulier de votre milieu d'intervention. Inspirez-vous des objectifs spécifiques ainsi que des indicateurs de réussite pour préparer votre présentation.

Celle-ci est une communication orale d'une durée de 15 minutes qui s'adresse à l'ensemble du groupe-cours. L'étudiante remettra au CC, la veille de sa présentation, un plan qui regroupe les éléments-clé de sa présentation (une page) ainsi qu'une bibliographie* annotée des ressources utilisées (1-2 pages).

L'étudiante termine sa présentation en soumettant une question au groupe-cours qui fera l'objet d'un court échange qu'elle animera.

Deuxième vignette (10%)

Séance du 16 novembre

Objectif 2 : Analyser la situation et planifier l'action

Objectif 3 : Intervenir, ajuster son action et évaluer le processus d'intervention

Les consignes visant la réalisation de cette vignette sont identiques à la première.

Ces deux objectifs sont regroupés de manière à ce que le contenu s'apparente à une « discussion clinique » liée à une expérience d'intervention à laquelle vous avez été impliqué.

Troisième vignette (15%)

Séance du 07 décembre

Objectif 4 : Démontrer sa capacité d'agir en tant que professionnelle

Les consignes visant la réalisation de cette vignette sont identiques à la première.

Critères d'évaluation pour l'ensemble des vignettes

- Clarté du plan de présentation et pertinence de la bibliographie
- Capacité de s'exprimer de manière fluide et structurée
- Capacité d'animation
- Pertinence de la question et capacité de relancer l'échange
- Capacité de synthèse
- Qualité du français (oral et écrit)

*Bibliographie annotée (références scientifiques, administratives, institutionnelles, organisationnelles, médiatiques, professionnelles et savoirs d'expérience).

Participation au séminaire (5%)

Compte tenu de la nature du séminaire d'intégration, structuré en partie autour de discussions portant sur des thèmes amenés par les étudiantes en lien étroit avec leurs expériences de stage et compte tenu que les objectifs particuliers du séminaire supposent une participation active de tous les membres du groupe-cours, cette participation sera évaluée en fonction des critères suivants :

Qualité de présence aux cours

Participation active à la démarche du cours (ponctualité, lectures, préparation et participation aux discussions)

Partage de ses observations et analyses

Respect mutuel lors des échanges

2.2.1 Certains textes seront à l'étude tout au long de la session.

Ceux-ci pourront également servir à soutenir et alimenter la réalisation de votre vignette.

Beauchesne, M. (2016). Quelle place pour la connaissance de soi dans la formation en travail social? *Canadian social work review*, 332, p. 309-327

Gohier, C. (2006). Les sources du savoir-être comme finalité éducative : former à être, une injonction paradoxale? Dans : *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol. 18, No. 2 p. 172-185

Moreau, M. (1987). L'approche structurelle en travail social : implications pratiques d'une approche intégrée conflictuelle. Dans : *Service social*, Vol. 23, No. 2-3 p. 227-247

Carignan L. et Fourdrignier M. (2013) Pratiques réflexives et référentiels de compétences dans les formations sociales. Québec : PUQ, chap. 2 p. 27-45

Anderson, A.O., Chouinard, I. et Pellerin, G. (2018). L'analyse des pratiques professionnelles dans les métiers relationnels. Québec : PUQ, chap.2 p. 39-57

Calendrier de lecture :

14 septembre (Beauchesne 2016)

28 septembre (Gohier 2006)

19 octobre (Moreau 1987)

16 novembre (Carignan 2013)

07 décembre (Anderson 2018)

2.3 : Liées à l'évaluation finale (20%)

2.3.1 Rapport-synthèse de l'expérience de stage (15 pages)

Au terme du stage et du séminaire d'automne, cette modalité cherche à jeter les bases de votre identité professionnelle. Celle-ci est une source de sens pour la pratique et elle repose sur une philosophie commune et des valeurs partagées par les personnes exerçant le travail social. Évidemment, la dimension relationnelle est mise de l'avant : c'est largement par le regard de l'autre, par la reconnaissance des savoirs, des compétences et des fonctions que se construit l'identité professionnelle. Celle-ci n'est pas statique ni unidimensionnelle (la variété des diverses expériences de stage en témoigne). Elle demeure dynamique et en constante évolution. Ce travail consiste à rédiger une synthèse et un premier niveau d'analyse de votre expérience de stage à partir de trois points d'ancrage :

- Savoirs d'expérience ou de vie
- Savoirs théoriques et méthodologiques
- Savoirs d'action ou savoirs pratiques

Inspirez-vous de ces questions :

En quoi mes savoirs d'expérience participent à mon identité professionnelle (en sachant que la construction de celle-ci émerge bien avant l'inscription au programme) ? En quoi les approches d'intervention utilisées dans mon milieu de stage me permettent de comprendre le sens de mes actions, de les questionner, les objectiver et de les appuyer sur des théories explicatives ? Est-ce que ces approches sont conformes à mes valeurs ? Quelles sont les autres approches qui pourraient être utilisés avec lesquelles je me reconnais une certaine affinité ? En quoi l'articulation entre la théorie et la pratique est essentielle à l'évolution de mon identité professionnelle ? Comment est-ce que ma pratique détermine mon identité professionnelle ? Comment est-ce que je définie mon style d'intervenante ? En quoi mes savoirs d'expérience déterminent ce style ?

Ce rapport-synthèse s'appuie également sur l'ensemble des vignettes présentées tout au long de la session. Celles-ci restent la « matière première » de votre expérience de l'intervention sociale.

2.3.2 La séance d'évaluation finale

Celle-ci se tiendra vers la fin de la session.

Elle rassemble l'étudiante, la superviseure et le CC.

Durée : + ou – 75 minutes

La présence de la personne répondante (s'il y a lieu) est facultative (mais souhaitable).

La séance est animée par le CC.

Première partie de la séance : présentation par l'étudiante d'un résumé du rapport-synthèse.

Deuxième partie : questions et échange couvrant le contenu présenté, la grille d'évaluation et les avis reçus*.

Troisième partie : échange entre la superviseure et le CC (en l'absence de l'étudiante).

* Veuillez-vous assurer que les « avis fin de session » (étudiante, répondante et superviseure) soient acheminés au CC par courriel 48 heures avant la tenue de cette séance.

Le résultat de cette évaluation n'est pas communiqué en séance. Il est transmis à l'étudiante, suite à cette séance et ce, via la *plateforme resultats.uqam.ca* de l'UQAM sous le mode *Succès* ou *Échec*.

L'évaluation finale (20%) sera communiquée à l'étudiante par écrit grâce à la *Grille d'évaluation officielle* annotée par le CC.

3. Bibliographie

- Alföldi, F. (2017). *L'analyse des pratiques en travail social*. Paris : Dunod
- Araujo-Oliveira, A., Chouinard, I. et G. Pellerin. (2018). *L'analyse des pratiques professionnelles dans les métiers relationnels*. Québec : PUQ
- Becker, H. (1985). *Outsiders*. Paris, Métailié.
- Bédard, J. (2002). *Familles en détresse sociale*. Québec : Anne Sigier.
- Bellot, C. et Jetté, C. (2013). *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Montréal : PUQ
- Bilodeau, G. (2005). *Traité de travail social*, Paris, Dunod
- Bonardi, C et Rousseau, N. (2014). *Les représentations sociales*. Paris : Dunod.
- Bourdieu, P. (1993). *La misère du monde*, Paris : Seuil.
- Bregman, R. (2016). *Utopies réalistes ; en finir avec la pauvreté*. Paris : Seuil
- Carignan, L. et M. Fourdrignier (2013). *Pratiques réflexives et référentiels de compétence dans les formations sociales*. Québec : PUQ
- Châtel, V et Roy, S. (2008). *Penser la vulnérabilité*, Montréal, PUQ
- Couturier, Y. et Carrier, S. (2004). *Pratiques fondées sur les données probantes en travail social : un débat émergent*, Nouvelles pratiques sociales, vol 16, no 2, p.68-79
- Devault, A. et Pérodeau, G. (2018). *Pleine conscience et relation d'aide : théories et pratiques*. Québec : PUL
- Dubet, F. (2010). *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Paris : Éditions Seuil.
- Fablet, D. (2008). *Intervenants sociaux et analyses des pratiques*, Paris : Éditions l'Harmattan
- Foucault, M. (1969). *Archéologie du savoir*. Paris: Gallimard
- Gaspard, J.F. (2012). *Tenir. Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. Paris : La Découverte
- Gaulejac, V. de. (1989). *Honte et pauvreté*, Dans : Santé mentale au Québec, XIV (2).
- Goffman, E. (1975). *Stigmate*. Paris : Éditions de minuit.
- Grenier, Josée et Mélanie Bourque. (2018). *Les services sociaux à l'ère managériale*. Québec : PUQ
- Hari, J. (2018). *Lost connections : uncovering the real causes of depression*. New York : Bloomsbury
- Harper, Elizabeth et Henri Dorvil (2013) *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques*. Québec : PUQ
- Healy, K. (2014 second edition). *Social work theories in context: Creating frameworks for practice*. Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Kaufmann, J.C. (2004). *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, Paris : Armand Colin
- Madelin, P. (2017). *Après le capitalisme*. Montréal : Écosociété
- Maisondieu, J. (1997). *La fabrique des exclus*. Paris: Bayard
- Mayer, R. (2003). *Évolution des pratiques en service social*. Montréal: Gaëtan Morin éditeur.
- Moreau, N. et Larose-Hébert, K. (2013). *La souffrance à l'épreuve de la pensée*. Québec: PUQ
- Morgan, A. (2010). *Qu'est-ce que l'approche narrative? Une brève introduction pour tous*. Paris: Hermann
- Otero, M. et Roy, S (2013). *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui ? Repenser la non-conformité*. Québec : PUQ
- Parazelli, M. et Ruelland, I. (2017). *Autorité et gestion de l'intervention sociale : entre servitude et acte pouvoir*. Québec : PUQ
- Rogers, C. (1976). *Le développement de la personne*. Paris: Dunod.
- Schön, D.A. (1994). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques
- Séguin, M., Brunet, A., & LeBlanc, L. (2006). *Interventions en situation de crise et en contexte traumatique*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Zorn, N. (2015). *J'ai profité du système*, Montréal : Éditions Somme Toute

Informations académiques

***100% DES NOTES SONT ATTRIBUÉES INDIVIDUELLEMENT : RÈGLEMENT NO 5, ARTICLE 6.4 e)** l'évaluation de l'étudiante, l'étudiant dans un cours utilisant le travail de groupe doit attester l'atteinte des objectifs du cours par chaque étudiante, étudiant, de sorte que la notation finale demeure individuelle, quelle que soit la forme de production requise par le cours. Toutefois, une partie de l'évaluation et de la notation peut être commune pour les membres d'une équipe; dans ce cas, l'entente d'évaluation devra avoir déterminé les modalités d'attribution d'une partie de la note pour la contribution collective.

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMERIQUE EN NOTE LITTERALE (Le 27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation des mesures d'accommodements académiques obtenue auprès d'un conseiller de l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel : 1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées. 2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude. 3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées. 4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés. 5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel. 6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. 7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue. 8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée. Pour plus d'information : http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514-987-3000, poste 0886 <http://www.harcelement.uqam.ca>

Consultez la politique sur l'utilisation des médias sociaux qui est sur le site web de l'École sous l'onglet École/Politiques ou <https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2019/09/E%CC%81TS-Politiqueme%CC%81dias-sociaux-2019-adopte%CC%81e-17-05-2019-corr.pdf>

Règlement 7.5 L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés. Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiants qui les réclament à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.

BONNE SESSION ET BON STAGE